

ANNEXE I
(*article 1*)

LISTE DES DOCUMENTS PERMETTANT D'ÉTABLIR QUE LE REVENU
DU REQUÉRANT EST SITUÉ SOUS LE SEUIL DE FAIBLE REVENU

- 1.** le plus récent avis de cotisation de Revenu Québec ou de l'Agence du revenu du Canada (avec celui du conjoint, le cas échéant);
- 2.** une preuve de revenu fournie par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada;
- 3.** un carnet de réclamation des prestataires de l'aide sociale, de la solidarité sociale ou du revenu de base, du mois courant, fourni par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- 4.** un document du demandeur d'asile émis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada;
- 5.** un document confirmant le statut de réfugié;
- 6.** le formulaire d'attestation d'admissibilité prévu par la ville signé par le représentant d'un organisme communautaire désigné par la Ville;
- 7.** un formulaire d'attestation, dûment signée par le répondant, qui confirme que le requérant est à faible revenu.